|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)****31ème réunion, Genève, Suisse, 20-23 mai 2024** | A close up of a sign  Description automatically generated |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG-2****4/8-F** |
|  | **8 avril 2024** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| Membres du Secteur et Associés de l'UIT-D et établissementsuniversitaires participant aux travaux de l'UIT-D |
|  |
| **Résumé:**Le présent document donne un aperçu de l'évolution de la composition de l'UIT-D en 2022-2023 et jusqu'au mois de février 2024. On y trouve également des recommandations concernant les mesures visant à intensifier les efforts pour fidéliser davantage de membres et en attirer de nouveaux, conformément aux résultats de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2022 (CMDT-22) et de la Conférence de plénipotentiaires de 2022 (PP-22). L'UIT-D comprend des Membres de Secteur, des Associés et des établissements universitaires[[1]](#footnote-1).**Suite à donner:**Le GCDT est invité à prendre note du présent document et à fournir les orientations qu'il jugera nécessaires.**Références:**Résolution 71 (Rév. Kigali, 2022) de la CMDT;Résolutions 169, 205 et 209 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires. |

# 1 Considérations générales

La Conférence mondiale de développement des télécommunications tenue en 2022 (CMDT-22) a modifié et adopté la Résolution 71 (Rév. Kigali, 2022[[2]](#footnote-2)), afin de promouvoir une participation active des actuels Membres de Secteur, Associés et établissements universitaires participant aux activités de l'UIT-D, y compris la participation aux travaux des commissions d'études de l'UIT-D, et d'attirer de nouveaux membres des secteurs public et privé et des milieux universitaires.

La Résolution 71 a mis davantage en lumière le renforcement de la coopération entre les États Membres, les Membres de Secteur et les Associés de l'UIT-D ainsi que les établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D et, aux termes de cette Résolution, le BDT est chargé de travailler en étroite collaboration avec les Membres du Secteur de l'UIT-D, les Associés et les établissements universitaires, pour qu'ils participent à la mise en œuvre réussie du Plan d'action de Kigali et afin de continuer d'organiser des réunions de hauts dirigeants du secteur, par exemple des réunions du Groupe consultatif de professionnels chargé des questions de développement (IAGDI) et la réunion des Directeurs de la réglementation du secteur privé (IADGI‑CRO).

# 2 Évolution de la composition de l'UIT-D

Le **Graphique 1** ci-dessous décrit l'évolution de la composition de l'UIT-D (Membres de Secteur, Associés, établissements universitaires). Le graphique indique les valeurs absolues des Membres de Secteur, des Associés et des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D en décembre 2022, en décembre 2023 et en juin 2024 (prévisions).

Associés

Membres de Secteur

Établissements universitaires affiliés

\*prévisions pour juin 2024

**Graphique 1**: Évolution de la composition des membres de l'UIT-D

## 2.1 Membres de Secteur et Associés de l'UIT-D

****

\*prévisions pour juin 2024

**Graphique 2**: Membres de Secteur et Associés de l'UIT-D: valeurs absolues

2021

2022

2023

2024\*

Total

Gain

Perte

Le **Graphique 2** présente en détail l'augmentation soutenue des Membres de Secteur et des Associés de l'UIT-D en 2022 et 2023 et indique les **gains** et les **pertes** de Membres de Secteur et d'Associés pour ces deux années. Il montre également les chiffres des prévisions pour juin 2024 sur la base des adhésions à activer.

En décembre 2023, l'UIT-D comptait au total **vingt-sept nouveaux Membres**, contre dix-huit en 2022. Pour l'année 2023, on relève une augmentation de 50% du nombre total de nouveaux membres.

Fin février 2024, l'UIT-D comptait déjà **huit nouveaux Membres** et devrait activer l'adhésion de **sept autres Membres** d'ici à juin 2024.

En outre, en 2023, le total des dénonciations et des exclusions a encore **diminué pour atteindre** **douze Membres**, découlant de fusions, de la révision de stratégies commerciales, du non‑règlement des contributions ou pour des raisons non divulguées. En outre, deux dénonciations devraient prendre effet d'ici juin 2024.

L'augmentation soutenue du nombre de membres de l'UIT-D découle de l'intensification des efforts de sensibilisation déployés par le biais de plusieurs catégories de mesures, par exemple la participation d'invités/observateurs à des manifestations thématiques internes, et de l'exploitation de la valeur proposée par le partenariat dans le cadre d'initiatives nouvelles ou existantes de l'UIT-D en vue de créer un ensemble unique d'avantages pour les membres et les partenariats.

Enfin, l'utilisation accrue d'outils et de tableaux de bord axés sur les données a permis de cibler les comptes de membres à risque et de prendre des mesures de suivi pour une sensibilisation et une réadmission de plus haut niveau, ce qui a entraîné une fidélisation accrue des membres et une augmentation nette de leur nombre.

Les listes des mouvements de membres en 2023 (nouveaux membres et pertes) et les prévisions pour juin 2024 figurent dans le Document [TDAG-24/INF/2](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=fr&parent=).

## 2.2 Demandes d'exonération du paiement des droits

Le BDT a continué d'examiner les demandes d'exonération de droits, conformément au numéro 476 de la Convention et aux critères du Conseil de l'UIT disponibles [ici](https://www.itu.int/hub/membership/our-members/exempted-entities/exemption-criteria/#/fr). À sa session de juillet 2023, le Conseil de l'UIT a approuvé l'adhésion de **quatre** organisations à l'UIT-D en tant que membres exonérés de droits:

– Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO)

– Association des régulateurs des communications d'Afrique australe (CRASA)

– Global Impact, Partenariat mondial pour l'inclusion numérique (GDIP)

– Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI)

## 2.3 Approbations en attente

En février 2024, **neuf entités attendaient l'autorisation** de leurs **administrations respectives** sur la base de la date de la communication de l'UIT. Nous tenons à remercier les administrations des entités du secteur privé, qui, à l'évidence, accordent toute l'attention voulue aux demandes qui leur sont soumises en vue d'examiner les demandes d'adhésion à l'UIT-D, et attendons avec intérêt de recevoir leur approbation ou décision à cet égard.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| PAYS | NOM DE L'ENTITÉ | TYPE DE MEMBRE |
| Kenya | Adanian Labs | Membre de Secteur |
| Nigéria | M-kel Networks Limited | Membre de Secteur |
| Angola | ELENGEAFRIKA | Membre de Secteur |
| Yémen | Yemen Mobile | Membre de Secteur |
| Ouganda | Lubcom Tech. Solutions Limited | Associé |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée | South Pacific Systems Private Limited | Membre de Secteur |
| Yémen | National Foundation for Development and Humanitarian Response (NFDHR) | Associé |
| Malawi | Fatha Hi-Tech Ltd | Membre de Secteur |
| Venezuela (République bolivarienne du) | TELECOMUNICACIONES GRAN CARIBE, S.A. | Membre de Secteur |

## 2.4 Affiliation des établissements universitaires[[3]](#footnote-3)

**Graphique 3**: Établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT: valeurs absolues



2023

2022

2021

Total

Gain

Perte

Le **Graphique 3** décrit en détail les gains et les pertes concernant le nombre d'adhésions d'établissements universitaires en 2022 et 2023. Tandis que l'année 2022 a été marquée par une croissance significative, l'année 2023 a enregistré un plus grand nombre de pertes. Les établissements universitaires sont admis à participer aux travaux des trois Secteurs moyennant une contribution unique ce qui leur permet de participer aux travaux des commissions d'études des trois Secteurs. Néanmoins, ces établissements universitaires ont fait état de difficultés à renouveler leur adhésion pendant une longue période en raison de contraintes budgétaires.

Pour compenser les pertes, de gros efforts de sensibilisation sont déployés en permanence, notamment en organisant des visites et des séances d'information à l'intention des États Membres désireux de promouvoir et d'appuyer l'adhésion d'établissements universitaires. Les avantages offerts aux établissements universitaires participant aux travaux de tous les Secteurs de l'UIT ont été mis à jour sur la page web correspondante et une page dédiée est en cours de construction.

S'agissant de la participation spécifique aux activités de l'UIT-D, des arrangements de collaboration conclus avec des établissements universitaires (membres et non-membres) ont été mis en œuvre en vue de procéder à des études et à des travaux de recherche conjoints. En outre, l'Académie de l'UIT continue d'offrir des possibilités de partenariat avec des établissements universitaires, afin de dispenser les programmes de formation de l'UIT ou de proposer conjointement des cours sur des sujets donnés. On trouvera dans l'Annexe 1 de plus amples informations sur les possibilités de reproduction auprès des établissements universitaires participant ou non aux travaux de l'UIT et l'intérêt que suscite actuellement ces possibilités.

# 3 Mobilisation, fidélisation, promotion et sensibilisation

– Le BDT a pris plusieurs mesures visant à renforcer les **efforts de sensibilisation et de mobilisation** par le biais de campagnes de promotion et de prospection ciblée menées auprès d'un public plus large lors d'expositions technologiques mondiales. Le BDT s'est également efforcé de transformer les plates-formes existantes de la gamme de produits et services de l'UIT-D en canaux efficaces de sensibilisation des membres. Un nombre accru de séances d'information ont été organisées tout au long de l'année 2023 et ont réuni des experts thématiques et des membres de l'UIT-D (physiquement et virtuellement), ce qui a permis de mieux faire connaître les domaines d'activité.

– En particulier, la réunion du **Groupe consultatif de professionnels chargé des questions de développement et des Directeurs de la réglementation du secteur privé (IAGDI-CRO)** s'est tenue pendant le Colloque mondial des régulateurs (GSR-23) à Charm el-Cheikh (Égypte). L'intérêt et l'engagement des Membres du Secteur de l'UIT-D se traduisent par un nombre record de participants et par une augmentation des contributions du secteur privé et des entreprises à la consultation sur les lignes directrices relatives aux bonnes pratiques du GSR. La [Déclaration finale](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/CRO/Documents/Outcome%20statement%20IAGDI-CRO.pdf) de la réunion et le rapport du Président sont disponibles [ici](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/CRO/Documents/CHAIRMAN%27S%20REPORT%20D3.pdf). La prochaine réunion du Groupe IAGDI-CRO aura lieu le **2 juillet 2024** à Kampala (Ouganda) pendant le GSR-24.

– La série de manifestations "**Know Your Members**" continuera de servir de plate-forme pour favoriser les consultations avec la direction et l'échange de connaissances entre les membres de l'UIT-D et les fonctionnaires de l'UIT. En outre, la **série de discussions sur les technologies** offrira aux membres de l'UIT-D l'occasion de présenter leurs orientations technologiques et leurs approches innovantes et de partager leurs bonnes pratiques concernant l'application et l'utilisation de ces technologies au service du développement numérique.

– Les **témoignages** des membres de l'UIT-D, dans le cadre desquels des représentants de haut niveau font valoir la valeur des membres de l'UIT-D, donnent de la visibilité à nos membres et permettent d'attirer de nouveaux membres potentiels.

– La **Coalition pour le numérique Partner2Connect**[[4]](#footnote-4) est à l'origine d'un grand nombre d'engagements pris par les membres de l'UIT-D. Les participants aux sessions du Forum régional sur le développement ont reconnu ces engagements et se sont attachés à les traduire en actions concrètes en faveur d'une connectivité significative.

# 4 Amélioration des outils et des processus en 2024

Le BDT continue d'améliorer les outils et les processus pour attirer et fidéliser de nouveaux membres:

– **Examen et réalignement des processus** en tirant parti des méthodes de données modernes, en rationalisant les processus internes et en améliorant l'utilisation d'outils remaniés.

– **Harmonisation de l'expérience d'intégration** grâce à l'élaboration d'un nouveau kit de bienvenue pour une intégration plus efficace des nouveaux membres et une meilleure sensibilisation aux possibilités de collaboration avec l'UIT-D.

# 5 Création d'un nouveau site web pour les membres de l'UIT-D, pour offrir aux membres une expérience transparente avec un contenu actualisé, une meilleure présentation des avantages et des processus de candidature simplifiés pour inciter les visiteurs à devenir membres.

# 6 Conclusions

Le BDT est déterminé à:

a) renforcer la collaboration avec les membres de l'UIT-D dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de Kigali, au moyen de séances d'information et de missions officielles, en démontrant les avantages de la participation à ces travaux et en établissant des partenariats permettant de dégager des ressources pour financer des projets et des initiatives à fort impact;

b) cibler les membres non actifs de l'UIT-D afin qu'ils participent davantage aux activités de l'UIT-D, notamment à des manifestations telles que les réunions des commissions d'études de l'UIT-D, le Colloque mondial des régulateurs, les forums régionaux sur le développement, etc.;

c) continuer de recueillir les avis et les réactions des membres de l'UIT-D et des établissements universitaires concernant l'amélioration des outils, des processus et des services.

# 7 Invitation à fournir un appui

Les États Membres sont invités à nouer des contacts avec les acteurs du secteur privé, les entreprises et les universités au niveau national, afin de faire connaître les avantages qu'offre la participation aux travaux de l'UIT-D. Les États Membres sont encouragés à traiter rapidement les nouvelles demandes en faisant preuve de diligence due, afin que les entités qui présentent une demande d'adhésion demeurent désireuses de mener à bien le processus d'adhésion.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Voir la Résolution 169 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, qui a créé une nouvelle catégorie de membres permettant aux établissements universitaires de participer aux travaux de l'UIT. [↑](#footnote-ref-1)
2. Résolution 71 (Rév. Kigali, 2022) "Renforcement de la coopération entre les États Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires participant aux travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT et évolution du rôle du secteur privé au sein du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT". [↑](#footnote-ref-2)
3. Les établissements universitaires sont admis à participer aux travaux des trois Secteurs de l'UIT, y compris à ceux des groupes consultatifs des trois Secteurs. Ils participent également à d'autres conférences mondiales ou régionales, ateliers et activités de l'Union, sauf aux Conférences de plénipotentiaires, aux Conférences mondiales des radiocommunications, aux Conférences mondiales des télécommunications internationales et au Conseil de l'UIT, conformément au Règlement intérieur des différents Secteurs. [↑](#footnote-ref-3)
4. En février 2024, 170 engagements, d'une valeur totale estimée à plus de 25 milliards USD, ont été pris par les Membres de Secteur de l'UIT-D, dont des organisations régionales, internationales et du secteur privé. [↑](#footnote-ref-4)